

C 694

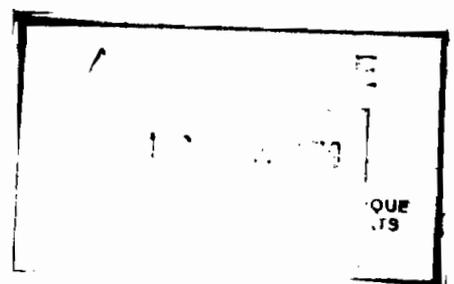
N° 5

**LES DONNÉES RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS
DANS LES FICHIERS ADMINISTRATIFS**



Jean-Claude COHEN

1976



BIBLIOTHEQUE DU CERIST

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

**Présentation du Centre d'Études et d'Expérimentation
des Systèmes d'Information
(CEESI)
et de l'Opération Pilote Interministérielle
sur les Données Administratives
(OPI)**

Créé par arrêté interministériel en date du 21 mars 1978, le Centre d'Études et d'Expérimentation des Systèmes d'Information (*CEESI*) constitue une structure commune aux services de l'État, collectivités locales et autres organismes des secteurs public et para-public qui participent à ses travaux et qui mettent des moyens à sa disposition, notamment en personnel. Il a pour mission d'effectuer des études et des expérimentations relatives aux systèmes d'information dont le développement implique une concertation au sein des secteurs public et para-public. Ses activités en 1979-1980 s'exercent dans les domaines ci-après : systèmes d'information fonciers, systèmes d'information sur les équipements collectifs et les établissements administratifs, systèmes d'information urbains, catalogues d'information, transfert de données sociales, services d'information pour le grand public, systèmes d'information pour le monde rural, emploi à distance, banques de données pour les entreprises, réseau documentaire sur les systèmes d'information. Il participe par ailleurs à des actions de recherche et de formation, et à des projets de coopération internationale. Le siège du *CEESI* est situé à Marseille. Son équipe permanente est pluridisciplinaire; elle comprend une cinquantaine de personnes, dont une quarantaine de cadres de haut niveau. Le Conseil de Direction du *CEESI* est présidé par le Directeur Général de l'Industrie; le Directeur Général de l'*INSEE* en est le vice-président. Le Directeur du *CEESI* est nommé par arrêté conjoint du Ministre de l'Économie et du Ministre de l'Industrie.

Le *CEESI* a fait suite à l'Opération Pilote Interministérielle sur les Données Administratives (*OPI*). Créée à la suite d'une délibération de la Commission Interministérielle de l'Information en date du 21 décembre 1972, celle-ci avait vu assigner les finalités suivantes à ses travaux : réduire pour les administrés la charge de la collecte des données tout en assurant la sauvegarde de la vie privée; rationaliser la gestion des administrations et notamment les procédures de collecte des données; faciliter la tâche de l'administration (État et collectivités locales) en matière de programmation des équipements, en mettant à sa disposition des données agrégées localisées à un niveau géographique fin (îlot, segment, parcelle).

Ses travaux ont porté sur la localisation géographique de l'information et sur les données relatives aux équipements collectifs et aux établissements administratifs. Ont participé à cette opération : les Départements de l'Économie et des Finances (*INSEE*, Direction Générale des Impôts, Direction de la Comptabilité Publique); le Ministère de l'Équipement (Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, Direction du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Conjoncture); le Ministère de l'Éducation; le Secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications (Direction Générale des Postes); le Commissariat Général du Plan; la *DATAR*; le Ministère de l'Industrie et de la Recherche (Direction Générale de l'Industrie / Mission à l'Informatique). De plus, l'Institut Géographique National a participé temporairement à l'*OPI* pour des travaux relatifs à la cartographie automatique. Ces administrations ont affecté à l'*OPI* des moyens financiers ou en nature en mettant du personnel ou des matériels à disposition.

La collection de l'Opération Pilote Interministérielle sur les Données Administratives rassemble les résultats des travaux effectués dans le cadre de cette opération.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Avant propos	1
Résumé	1
Introduction	2
1. Problématique des équipements collectifs	3
1.1. Problème de fond	3
1.1.1. Les données physiques	3
1.1.2. Les données financières	4
1.2. L'état actuel de la gestion et de la programmation des équipements collectifs	4
1.2.1. Gestion des équipements collectifs	4
1.2.2. Programmation des équipements collectifs	6
2. L'enquête	8
2.1. Objectifs de l'enquête	8
2.2. Méthodologie de l'enquête	8
2.2.1. Champ de l'enquête	8
2.2.2. Conduite de l'enquête	9
2.2.3. Exploitation de l'enquête	9
2.3. Résultats de l'enquête	9
2.3.1. Fichiers de stock verticaux	11
2.3.2. Autres fichiers	17
3. Conclusion : Vers un système d'information sur les équipements collectifs	20
<u>Annexes</u>	23
<u>Annexe administrative</u>	24



<u>Annexes techniques</u>	25
<u>Annexe 1</u>	26
Annexe 1.1. Questionnaires D et F	27
Annexe 1.2. Liste des services des administrations rencontrées	37
<u>Annexe 2</u>	38
Annexe 2.1. Liste des Fichiers recensés	39
Annexe 2.2. Fiches signalétiques sur les fichiers	42
<u>Annexe 3</u>	43
Tableaux synthétisant les résultats	46

Avant Propos

Le présent document est destiné à ceux qui, dans les administrations de l'Etat et des Collectivités Locales, s'intéressent aux équipements collectifs publics et privés de superstructure.

Il retrace les résultats tirés d'une enquête menée en 1975 dans un territoire limité, sur les fichiers contenant des données sur les équipements collectifs. Si, dans certains cas, l'information collectée au cours de cette enquête se révèle incomplète ou obsolète, les conclusions qu'elle a permis de tirer n'en demeurent pas moins toujours valables, et la méthodologie d'analyse de l'information existante qui la sous-tend mérite d'être retenue.

Résumé

Ce document met en évidence les problèmes essentiels que rencontrent des administrations dans le domaine des données relatives aux équipements collectifs.

Cette problématique est abordée sous l'angle des lacunes et imperfections fondamentales du réseau d'information d'une part, et sous l'angle des répercussions de ces carences sur la gestion et la programmation des équipements collectifs d'autre part.

Les enseignements tirés de l'enquête réalisée en 1975, et limitée au territoire de la commune d'Avignon, qui sont présentés en conclusion, ont permis de formuler des propositions pour l'amélioration de l'état actuel du réseau d'information de l'administration sur les équipements collectifs et en particulier d'explicitier les objectifs poursuivis dans les travaux menés dans le cadre de l'OPI.

Plus précisément, l'information sur les équipements collectifs existe, mais elle est hétérogène dans ses définitions et dans sa qualité, et de plus elle est mal diffusée. Il n'est ni rationnel, ni socio-politiquement viable, de créer de toutes pièces une nouvelle source d'information sur les équipements collectifs ; l'OPI propose plutôt d'améliorer et d'utiliser mieux l'information existante ; et ce par deux types d'action :

- une action à court terme de diffusion de l'information sous la forme de bases régionales de données sur les équipements collectifs (FRESC)
- une action à long terme visant à homogénéiser les concepts et les codes utilisés, notamment par la création de nomenclatures officielles adaptées.



Introduction

L'existence, la nature, la fiabilité, la cohérence et les possibilités d'intercommunication entre les administrations des informations disponibles sur les équipements collectifs ont une influence déterminante sur la rationalité de la gestion et de la programmation de ces équipements.

Les difficultés que connaissent les administrations de l'Etat et des collectivités dans ce domaine semblent se poser avec plus d'acuité depuis l'entrée et le développement anarchique de l'informatique dans les administrations.

Une mise en évidence et une analyse de ces différents problèmes constituent un préalable nécessaire. Sont ensuite présentés les objectifs, les grandes lignes et les premiers résultats du projet mis en oeuvre dans le cadre de l'OPI pour rechercher et expérimenter des solutions à ces problèmes.